

Envoyé en préfecture le 15/01/2025

Reçu en préfecture le 15/01/2025

Publié le **16 JAN. 2025**

ID : 045-214502155-20250113-D2025\_05-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS  
CANTON DE MALESHERBES

## MAIRIE DE MONTLIARD

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Janvier 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 13 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 06/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/01/2025.

**Présents** : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy (arrivé à 19h18)

**Excusé avant donné procuration** : M. SINIC André à M. FAZILLEAU Philippe

**Absent** : M. PEGUY Thierry

**Secrétaire de séance** : M. FAZILLEAU Philippe

### D2025\_05 – Demande de subvention DETR / DSIL

Le Maire expose le projet suivant : *Installation d'une défense incendie à Doru afin de sécuriser les habitations du Hameau.*

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **21 990,31 € T.T.C.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **adopte** le projet - *Défense incendie à Doru* - pour un montant de 21 990,31 € T.T.C.
- **adopte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	15 800,00	18 960,00	Etat	14 866,87
Bornage	1 233,59	1 480,31	Région	
Notaire	350,00	350,00	Département	
Achat parcelle	1 200,00	1 200,00	Autres	
			<b>Autofinancement</b>	3 716,72
<b>Total</b>	<b>18 583,59</b>	<b>21 990,31</b>	<b>Total</b>	<b>18 583,59</b>

- **sollicite** une subvention de 14 867,00 € auprès de l'État, correspondant à 80 % du montant du projet.
- **charge** le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/01/2025

Le Maire,  
M. BEAUDEAU Didier

Le Secrétaire de séance,  
M. FAZILLEAU Philippe

